



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : personnel

Question écrite n° 62296

## Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés rencontrées par les contrôleurs des travaux publics de l'Etat en matière de régime indemnitaire. Il apparaît que les personnels techniques d'ateliers et de travaux de l'Etat et des collectivités territoriales sont inquiets quant au devenir concernant les rémunérations accessoires versées aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement. Il semblerait qu'une réflexion devrait s'engager sur l'évolution des métiers de contrôleurs et de leur carrière dans le cadre d'un groupe de travail, notamment en ce qui concerne deux points. Tout d'abord, les agents du premier grade de contrôleurs des travaux publics de l'Etat pourraient bénéficier de l'alignement de leur coefficient hiérarchique de l'indemnité spécifique de service sur celui du premier grade du corps des techniciens (autre corps technique de la catégorie B). D'autre part, les agents du deuxième grade de contrôleurs des travaux publics devraient être indemnisés des heures supplémentaires qu'ils sont tenus d'assurer dans le cadre des missions de protection civile prévues par leur statut particulier. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures, tant législatives que réglementaires, qu'il est prêt à prendre afin de lui apporter une solution.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement porte une attention toute particulière à l'expression des attentes des personnels. C'est ainsi qu'il a demandé qu'une réflexion sur l'évolution des métiers des contrôleurs, et de leurs carrières, soit engagée dans le cadre d'un groupe de travail présidé par un membre du conseil général des ponts et chaussées. Ce groupe de travail, auquel participent d'une part, la direction du personnel et des services, la direction des affaires maritimes et des gens de mer et les représentants des services déconcentrés et, d'autre part, les représentants des trois organisations syndicales représentatives sur le plan national, (CFDT-CGT-FO), est présidé par M. Jean-Michel Lannuzel, ingénieur général des ponts et chaussées. Il a tenu sa première réunion en juin 2000. Une enquête approfondie auprès d'une dizaine de services déconcentrés a été conduite. Elle fera l'objet d'une présentation à la prochaine réunion du groupe de travail qui devrait être à même de présenter ses conclusions au cours du second semestre 2001. Sur la base des premiers constats faits par ce groupe de travail, le ministre a demandé à la direction du personnel et des services de lancer d'ores et déjà un projet de réforme du statut des contrôleurs des travaux publics de l'Etat. Le ministre restera très attentif au déroulement de ce processus, qui doit déboucher sur un projet professionnel pour ce corps d'encadrement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Idiart](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62296

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'Etat

**Ministère interrogé** : équipement et transports  
**Ministère attributaire** : équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 juin 2001, page 3351

**Réponse publiée le** : 6 août 2001, page 4552